



Commune de Susville

Mairie – 18 Impasse du Stade - 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12

Courriel : accueil@susville.fr

Convention d'utilisation de terrains entre la commune de Susville et Monsieur GUIGNIER Patrick

La commune de Susville met à disposition de Monsieur GUIGNIER Patrick deux parcelles de terrain situées au Crey :

- La parcelle cadastrée AD 476
- La parcelle cadastrée AD 477

Ces terrains sont mis à disposition à titre gratuit sous les conditions suivantes :

Durée de la convention : 10 ans

Le bénéficiaire prendra les biens dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance.

Le bénéficiaire devra nettoyer et débroussailler si nécessaire les parcelles concernées.

Aucune nouvelle clôture ne devra être fixée sur des arbres.

Le bénéficiaire s'engage à maintenir propres les parcelles dont il jouit pendant la durée de la convention.

Pour accéder aux parcelles, le bénéficiaire devra emprunter les itinéraires vus avec le représentant de la commune.

Le bénéficiaire devra contracter une assurance couvrant les risques d'incendie de tous ses biens qui garnissent les parcelles. Il devra, en outre, être assuré pour les tiers en responsabilité civile.

Le bénéficiaire est responsable des dégradations ou accidents de toutes sortes commis de son fait.

Toute installation, réalisation de travaux, seront soumises à accord préalable de la commune.

Le bénéficiaire a la faculté de mettre fin à la convention à chaque fin d'année. Il devra en avertir la commune de Susville trois mois avant.

A l'expiration de la présente convention, pour quelque cause que ce soit, le bénéficiaire sera tenu de remettre les lieux en état. Les ouvrages et équipements installés dans le cadre de la convention devront être enlevés.

Susville, le 15 octobre 2024

Le Maire,
Valérie CHALLON

Patrick GUIGNIER,

